



Comptabilité
T. 03.88.72.42.41
F. 03.88.72.10.11
compta@alsafix.com

Commercial
T. 03.88.72.19.31
F. 03.88.72.17.15
commercial@alsafix.com

SAV
T. 03.88.72.19.34
F. 03.88.72.17.15
sav@alsafix.com

Agence Paris
T. 01.48.44.44.59
F. 01.48.44.44.54
paris@alsafix.com

CS 60023 - 114 a, rue Principale - 67240 GRIES
Tél. 03.88.72.42.41 - Fax. 03.88.72.17.15
E-mail : alsafix@alsafix.com

DECLARATION DES PERFORMANCES

Selon règlement 305/2011

Numéro : 040137

1.	Code d'identification unique du produit type: Goujon d'ancrage ate option 7												
2.	Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 : Numéro de type et de lot inscrit sur l'étiquette de chaque emballage												
3.	Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant : Cheville à expansion par couple contrôlé (type goujon) acier galvanisé pour fixations soumises en ambiance intérieure sèche, M8, M10, M12, M16 et M20 pour une utilisation dans du béton non fissuré, C20/25 à C50/60 selon EN 206. ETAG001-2, option 7 Charge statique ou quasi statique.												
4.	Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 : ALSAFIX 114a rue principale 67240 Gries (France)												
5.	Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 : Non applicable (voir 4)												
6.	Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V : Système 1												
7.	Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée : NPD												
8.	Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée : L'avis technique européen ETA 04/0060 à été réalisé par le CSTB Paris sur la base du ETAG 001-2 option 7; L'organisme notifié 0679-CPD à réaliser une détermination du produit type sur la d'une inspection initiale de l'établissement de fabrication et d'une inspection périodique selon système 1 et à délivrer le certificat de conformité n° 0679-CPD-0019												
9.	Performances déclarée												
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Caractéristiques essentielles</th> <th>Performances déclarées</th> <th>Spécification technique harmonisée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résistance caractéristique en traction</td> <td>ETA 04/0060 annexe 3</td> <td rowspan="4">Selon Avis technique européen 04/0060 Suivant ETAG 001-2</td> </tr> <tr> <td>Résistance caractéristique en cisaillement</td> <td>ETA 04/0060 annexe 4</td> </tr> <tr> <td>Distance d'entraxes et bord de dalle minimum</td> <td>ETA 04/0060 annexe 2</td> </tr> <tr> <td>Déplacement à l'état limite de service</td> <td>ETA 04/0060 annexe 3 et annexe 4</td> </tr> </tbody> </table>	Caractéristiques essentielles	Performances déclarées	Spécification technique harmonisée	Résistance caractéristique en traction	ETA 04/0060 annexe 3	Selon Avis technique européen 04/0060 Suivant ETAG 001-2	Résistance caractéristique en cisaillement	ETA 04/0060 annexe 4	Distance d'entraxes et bord de dalle minimum	ETA 04/0060 annexe 2	Déplacement à l'état limite de service	ETA 04/0060 annexe 3 et annexe 4
Caractéristiques essentielles	Performances déclarées	Spécification technique harmonisée											
Résistance caractéristique en traction	ETA 04/0060 annexe 3	Selon Avis technique européen 04/0060 Suivant ETAG 001-2											
Résistance caractéristique en cisaillement	ETA 04/0060 annexe 4												
Distance d'entraxes et bord de dalle minimum	ETA 04/0060 annexe 2												
Déplacement à l'état limite de service	ETA 04/0060 annexe 3 et annexe 4												
10.	Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.												

Signé pour le fabricant et en son nom par :

M. Romuald Roedel Directeur général
Le 01/07/2013 à Gries

AGRAFAGE - CLOUAGE - PERCAGE - CHEVILLAGE - VISSAGE - DECOUPE - CONNECTEURS - AIR COMPRIME

